



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 22222

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la navette entre la gare de l'Est et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Il lui demande des précisions sur l'état d'avancée des études, le tracé retenu, le financement prévu et le calendrier envisageable.

Texte de la réponse

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports de voyageurs dans cette région, a pris connaissance, dans sa séance du 10 décembre 2002, du dossier de schéma de principe présenté par le groupement d'intérêt économique CDG-Express réunissant RFF, la SNCF et Aéroports de Paris sur la création d'un service ferroviaire direct, rapide et dédié entre Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle. Il a reconnu l'intérêt majeur pour la région capitale du projet CDG Express et a pris note du fait que ses promoteurs retiennent la perspective d'un financement dans le cadre d'un partenariat privé-public. En outre, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise, au deuxième semestre 2003, un débat public portant sur ce projet. Ce débat doit apporter à l'ensemble des parties concernées tous les éléments d'appréciation utiles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22222

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5759

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8027